



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 27 juillet 2017

Invitation presse

A l'occasion de sa dernière séance en avril 2017, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de la ville du VAUCLIN avait identifié parmi ses perspectives d'actions 2017, la mise en œuvre du dispositif de sécurité « Participation citoyenne ».

Pour répondre aux préoccupations des élus et de leurs administrés en matière de sécurité des personnes et des biens principalement dans le domaine de la lutte contre les cambriolages, Corinne BLANCHOT PROSPER, sous-préfète du Marin, Raymond OCCOLIER, maire du Vauclin et le lieutenant Yann ROZEC, commandant de la communauté de brigade « François-Vauclin » signeront vendredi 28 juillet 2017, un protocole établissant sécurité participative. Ce dispositif sera expérimenté au quartier La Montagne.

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

La participation citoyenne, en plus des moyens déployés par la gendarmerie, est une réponse adaptée à un habitat diffus duquel les habitants sont pour certains absents en journée.

Il s'agit donc d'un dispositif qui s'inscrit dans le cadre d'une sécurité partagée visant à dissuader les phénomènes de délinquance et à permettre une intervention ciblée des forces de gendarmerie.

Parce qu'il renforce le contact et les échanges à l'échelle d'un quartier ou d'une résidence, ce concept participe autant de la sécurité que du renforcement du lien social entre les habitants. Ainsi, en combattant l'individualisme, en développant l'entraide et le soutien aux personnes vulnérables, cette démarche est résolument citoyenne et génère des solidarités de voisinage.

Elle contribue, avec d'autres dispositifs de prévention de la délinquance tels que la vidéoprotection, à l'accroissement du « sentiment de sécurité ».

Le présent protocole est le troisième de ce type à être signé dans l'arrondissement Sud, après ceux signés avec la commune du SAINT-ESPRIT en 2013 et avec la commune de DUCOS en mars 2017.

**La presse est invitée à la signature du protocole de sécurité « Participation citoyenne »,
vendredi 28 juillet 2017, à 9h, au foyer La Montagne, au VAUCLIN.**

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Préfet de la martinique*